



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37356</b>	<b>De Mme Corinne Vignon</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> > Rhinopneumonie chez les équidés	<b>Analyse</b> > Rhinopneumonie chez les équidés.
Question publiée au JO le : <b>23/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la rhinopneumonie qui touche les équidés. Depuis quelques semaines, la filière équine fait face à une épidémie de rhinopneumonie, une maladie virale très contagieuse qui entraîne des symptômes respiratoires, de l'hyperthermie et dans certains cas des signes neurologiques pouvant entraîner la mort de l'animal. Suite à la découverte d'un premier foyer de contagion fin février 2021 sur le site d'un concours international à Valence, en Espagne, plusieurs autres cas ont été confirmés dans des départements français et le reste de l'Europe, en lien avec ce premier foyer. Cette situation a conduit la SHF et la FFE au niveau français, et la FEI au niveau international, à annoncer la suspension des compétitions et des rassemblements équestres sur le sol français et le continent européen jusqu'au 28 mars 2021. Cette date vient d'être prolongée jusqu'au 11 avril 2021. Dans ce contexte, et alors que les équidés sont les animaux qui circulent le plus d'une écurie ou d'un pays à l'autre pour les besoins de l'élevage, de la compétition ou du loisir, un certain nombre de questions se posent sur la gestion des crises sanitaires au sein de cette filière et sur les risques économiques liés aux épizooties. Aussi, elle souhaite savoir ce qu'entend faire le Gouvernement sur ce sujet afin de soutenir cette filière.